

**Délibération 5.03**

**Intégration de nouveaux itinéraires au Schéma Directeur Départemental des Véloroutes et Voies Vertes de la Seine-Maritime**

**Intervention d'Alban BRUNEAU**

Monsieur Le Président, Chers Collègues,

Cette délibération nous propose d'intégrer au Schéma Directeur Départemental des Véloroutes et Voies Vertes de la Seine-Maritime 3 itinéraires, afin de compléter la desserte de notre territoire en pistes cyclables et de mieux relier les grands axes cyclables de notre département.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la volonté de notre collectivité de toujours plus favoriser la pratique cyclable, une pratique à la fois bon pour la santé pour la planète, pour le pouvoir d'achat et pour l'attractivité de nos territoires.

A ce titre, notre groupe est tout à fait favorable à l'intégration au sein de notre schéma directeur de « la VéloCauchoise » reliant La Vélomaritime à « La Seine à Vélo » de Fécamp à Port-Jérôme, et du projet d'itinéraire cyclable entre l'Avenue Verte London-Paris et « La Seine à Vélo » de Forges-les-Eaux à l'agglomération rouennaise.

Nous souhaiterions également que puisse être mieux pris en compte les besoins sur le nord de notre Département, notamment dans la vallée de la Bresle.

Cependant s'agissant de la dernière proposition présentée aujourd'hui, le projet d'itinéraire cyclable entre le Havre et Fécamp qui prendrait place sur la voie ferrée « Le Havre - Tourville les Ifs », cela nous paraît bien trop prématuré et précipité.

En effet, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, qui a la compétence mobilité sur son territoire, vient d'acter il y a quelques jours seulement, l'extension de son réseau de tramway qui utilisera notamment le sillon actuellement emprunté par la ligne ferroviaire LER entre Harfleur et Montivillers.

Une décision qui condamne de facto la voie ferrée existante entre Le Havre et Montivillers et ce malgré un projet alternatif crédible porté par la CGT cheminot qui préconise la remise en fonctionnement de la ligne ferroviaire Le Havre - Goderville.

Projet alternatif qui avait d'ailleurs retenu l'attention du garant du débat public puisqu'il avait préconisé que soient réalisées des études complémentaires sur ce sujet. Préconisation ignorée par la Communauté Urbaine.

Or, malgré la fermeture du tronçon Harfleur - Montivillers, le reste de la voie ferrée, entre Montivillers et Tourville les Ifs, est certes désaffectée mais toujours existant. Si remettre en service ce tronçon semble pour l'instant difficilement réalisable, et encore pourquoi pas puisque l'infrastructure existe, il serait surtout possible d'y mettre en place les transports collectifs de demain.

Et pour inventer demain, il ne faut pas insulter l'avenir, nous devons prendre le temps de la réflexion collective. Peut-être qu'au terme de ce précieux travail d'échanges nous aboutirons à la création d'une belle voie cyclable sur ce tracé. Mais au préalable, toutes les possibilités doivent être étudiées avec les collectivités concernées afin d'offrir aux usagers la meilleure alternative possible à la voiture individuelle.

Parce que le redéveloppement du ferroviaire est un enjeu majeur pour la transition écologique et les mobilités.

Or en actant dès à présent par cette délibération la création d'une véloroute en lieu et place des rails, notre collectivité prendrait la responsabilité de condamner toute possibilité dans ce secteur. Et pendant ce temps, nous allons consacrer des millions pour améliorer les conditions de circulation routière sur l'axe Montivilliers-Goderville.

Pour ces différentes raisons, nous souhaiterions un vote différencié sur les 3 projets présentés ici.

Nous souhaitons voter pour l'intégration des deux premières propositions au sein de notre schéma directeur, mais nous demandons à ce que l'intégration de la troisième soit reportée afin d'étudier au mieux les possibilités qu'offre cette voie ferrée en matière de mobilité.